

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 8 juin 2011 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h30)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
Mme.	Lyna Boulé	Représentante	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
M.	Steven Maheux	Coordonnateur en Environnement.

070-06-2011 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 mai 2011.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du premier juin 2011.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Rencontre avec les représentants de Radio Boréale.
7. Correspondance.
8. Administration :
 - 8.1 Règlement # 117 modifiant le règlement # 98 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».
 - 8.2 Règlement # 111 « Fixant la rémunération des membres de l'Assemblée Générale, des membres du Comité Administratif, du préfet et du préfet suppléant.
9. CLD Abitibi :
 - 9.1 Pacte Rural – Projets.
 - 9.2 Max Mobilité – Projet.
 - 9.3 Bulletin Rural – Eau Courant – Mai 2011.
10. Municipalités :
 - 10.1 Comités de relance et de diversification – Rapports d'activités pour l'année 2010 :
 - 10.1.1 Municipalité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne).
 - 10.1.2 Municipalité de Barraute.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
13. Aménagement :
 - 13.1 Rapports d'activités pour l'année 2010 :
 - 13.1.1 Comité Consultatif Agricole.
 - 13.1.2 Comité Consultatif d'Urbanisme.
 - 13.1.3 Programmes d'amélioration de l'habitat.
 - 13.1.4 Plan de gestion des matières résiduelles.
 - 13.2 Plateforme de compostage :
 - 13.2.1 Plan de travail préliminaire.
 - 13.2.2 Partenariat pour la gestion.
 - 13.2.3 Rencontre d'information avec JORA Compost.
 - 13.2.4 Demande de subvention – Renseignements requis.
 - 13.2.5 Demande de subvention – Autorisation de signature.
 - 13.3 Schéma d'aménagement et de développement révisé – Modification - Avis de motion.
 - 13.4 Demande à portée collective – Suivi du dossier.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II – Confirmation de renouvellement.
 - 14.2 Convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC – Soirée d'information.
15. Service d'Évaluation :

16. Autres sujets :
 - 16.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès.
 - 16.2 Inondations en Montérégie – Aide des municipalités.
 - 16.3 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) Volet 3.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
 - 17.1 Projet de drainage des terres agricoles.
 - 17.2 Royal Nickel.
 - 17.3 Conseil de la municipalité de Launay
18. Informations :
 - 18.1 Postes Canada – Évaluation des boîtes aux lettres en milieu rural.
 - 18.2 Fédération Québécoise des Municipalités – Formation en éthique pour les élus.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

071-06-2011 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 MAI 2011 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 11 mai 2011.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU PREMIER JUIN 2011 :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait un compte-rendu de la rencontre du Comité Administratif du premier juin dernier et répond aux questionnements des maires.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Personne ne souhaite s'exprimer.

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE RADIO BORÉALE :

Les représentants de Radio Boréale sont :

- Monsieur Réal Bordeleau, président;
- Madame Guylaine Belley, coordonnatrice;
- Monsieur Denis Germain, administrateur.

Monsieur Réal Bordeleau fait un résumé du développement de Radio Boréale après plus d'un an d'activités maintenant.

Monsieur Bordeleau explique que l'organisation se porte bien financièrement mais que des revenus récurrents lui permettraient de consolider des emplois et de procéder à l'embauche de personnes indispensables au fonctionnement de la radio.

Le support des municipalités rurales est donc sollicité à raison de 0,75\$ per capita. Il est à noter que la ville d'Amos contribue déjà à la hauteur de 12 000\$/année.

Ce support est indispensable à la promotion de la ruralité et à la diffusion de l'image de marque de la MRC d'Abitibi à laquelle Radio Boréale souscrit entièrement.

Au terme de cette rencontre, les maires des municipalités rurales conviennent qu'ils soumettront cette demande à leur Conseil Municipal respectif.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

MRC d'Argenteuil :

Cette MRC souhaite un appui à sa résolution par laquelle elle demande :

- Au Gouvernement du Québec de maintenir le financement des plans d'aménagement forestier dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- À la Fédération Québécoise des Municipalités, représentante du monde municipal lors du Rendez-vous de la forêt privée 2011, de militer activement en faveur du maintien du financement des plans d'aménagement forestier.

Ville d'Amqui :

La ville d'Amqui souhaite un appui à sa résolution en faveur de l'adoption d'une véritable politique de décentralisation au Québec.

INVITATIONS :

Accusés réception:

MRAR Assemblée Générale annuelle	Lundi, le 13 juin à 17h30 Salle des Chevaliers de Colomb Amos
SADC Harricana Inc. Assemblée Générale annuelle	Mercredi, le 15 juin à 12h00 Hôtel des Eskers

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2011-05-13	M. Denis Moffet, directeur régional Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire	Résolution # 042-04-2011 Municipalité de Barraute – Acquisition d'un camion citerne – Volet V du Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
2011-05-25	M. Sam Hammad, ministre Transports	Résolution # 063-05-2011 Ministère des Transports – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2010 – Demande d'extension de délai.
2011-05-26	M. Valois Bérubé, directeur Société d'Habitation du Québec	Résolution # 060-05-2011 Société d'Habitation du Québec – Révision des critères d'accessibilité au programme RénoVillage.

Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue :

Suite à la mise sur pied de notre table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), la CRÉ nous confirme que dès réception de nos états financiers (rapport d'activités) elle nous transmettra :

- Un montant de 10 000\$ pour clore l'année 2010-2011;
- Un montant de 20 000\$ pour entamer l'année 2011-2012.

Mutuelle des Municipalités du Québec :

Rapport annuel 2010.

072-06-2011

RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE 2011 – FINANCEMENT DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES :

CONSIDÉRANT qu'un des sujets du Rendez-vous de la forêt privée 2011 propose que le plan d'aménagement forestier soit entièrement à la charge du producteur forestier;

CONSIDÉRANT que les forêts privées du Québec appartiennent à près de 130 000 propriétaires de boisés et que celles-ci contribuent en moyenne pour 20% de l'approvisionnement en bois rond des usines de transformation du bois;

CONSIDÉRANT que près de 35 000 propriétaires de boisés ont actuellement un plan d'aménagement forestier en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'on reconnaît au Québec quatre (4) catégories de partenaires impliqués dans la gestion et l'aménagement des forêts privées, soit :

- Les propriétaires de lots boisés;
- Les industriels forestiers;
- Le monde municipal;
- Le Gouvernement du Québec.

CONSIDÉRANT que le monde municipal sera représenté lors du Rendez-vous de la forêt privée 2011 par la Fédération Québécoise des Municipalités;

CONSIDÉRANT que ces quatre (4) partenaires ont convenu ensemble d'orientations d'aménagement ayant tous un lien avec les notions de développement durable, dont :

- La protection du milieu forestier;
- La connaissance des boisés privés;
- L'appui professionnel aux propriétaires.

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées est bien plus qu'un investissement financier pour le Gouvernement du Québec, car il favorise notamment :

- Le respect des lois et règlements en matière de protection de l'environnement lors de travaux forestiers;
- La mise en valeur des propriétés forestières exercée dans un contexte de développement durable;
- L'éducation et la sensibilisation des propriétaires de boisés en matière d'aménagement forestier;
- La certification forestière;
- La réduction des gaz à effet de serre;
- Etc.

CONSIDÉRANT que les travaux forestiers réalisés par l'entremise du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées sont généralement situés en forêt habitée et constituent ainsi une vitrine importante sur la foresterie québécoise;

CONSIDÉRANT que la plan d'aménagement forestier est la porte d'entrée pour tout producteur forestier qui désire s'impliquer et s'investir dans le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;

CONSIDÉRANT que, par l'abolition du financement des plans d'aménagement forestier dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, une importante baisse dans le taux de participation des propriétaires de boisés privés est à prévoir, autant de la part des propriétaires actifs que de ceux qui le sont moins, lorsque leurs plans d'aménagement forestier viendront à échéance;

CONSIDÉRANT que l'abolition du financement des plans d'aménagement forestier entraînera inévitablement des difficultés de recrutement de nouveaux propriétaires réduisant grandement le taux de participation à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que cette baisse de participation aura assurément un effet négatif direct et marqué sur tous les avantages du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées énumérées précédemment;

CONSIDÉRANT que le retrait de propriétaires actuellement actifs, met en péril de nombreux investissements publics réalisés dans le passé;

CONSIDÉRANT que, pour les municipalités, les travaux réalisés par l'entremise de l'Agence régionale sont généralement gages de succès en matière de respect des différents règlements et que plusieurs municipalités et MRC font la promotion des différents programmes d'aide gouvernementaux;

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement forestier est un guide pour les producteurs forestiers, suscite un intérêt envers l'aménagement forestier, rassure les producteurs forestiers et amène un élément de confiance, souvent l'élément déclencheur qui convainc les propriétaires d'entreprendre des travaux;

CONSIDÉRANT que tous les résidents du Québec tirent des bénéfices, de près ou de loin, lorsqu'un propriétaire de boisé réalise des travaux forestiers par l'entremise du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de demander :

- Au Gouvernement du Québec de maintenir le financement des plans d'aménagement forestier dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- À la Fédération Québécoise des Municipalités de militer en faveur du maintien du financement des plans d'aménagement forestier.

ADOPTÉE

ADOPTION D'UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE DÉCENTRALISATION AU QUÉBEC :

ATTENDU les promesses et les engagements maintes fois répétés du Gouvernement Libéral actuel de doter le Québec d'une véritable politique de décentralisation;

ATTENDU la signature d'une entente de partenariat entre le Gouvernement du Québec et les Conférences Régionales des Élus de même qu'entre le Gouvernement du Québec, l'Union des Municipalités du Québec et la Fédération Québécoise des municipalités, concernant la mise en œuvre d'une démarche de décentralisation et de régionalisation;

ATTENDU la reconnaissance par le premier ministre de l'importance du rôle des élus municipaux dans le développement dynamique et durable des territoires;

ATTENDU l'annonce faite par le premier ministre Jean Charest dans son discours inaugural de la 2^{ième} session de la 39^{ième} législature de l'Assemblée Nationale du Québec le 23 février 2011, que « le Gouvernement déposera une stratégie et proposera une loi-cadre pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en accord avec nos partenaires, les élus municipaux et les leaders régionaux »;

ATTENDU que l'occupation et la vitalité des territoires ne peuvent se faire du haut vers le bas, mais principalement par les forces vives du milieu dans le cadre d'instances régionales et locales dotées de pouvoirs et de ressources appropriées;

ATTENDU qu'un État décentralisé est un État de proximité;

ATTENDU l'expertise large et approfondie des élus locaux des MRC et des CRÉ en matière de développement local et régional dans les domaines économique, social et culturel, secondés dans leurs actions par les nombreux organismes de la société civile préoccupés par le développement économique et social;

ATTENDU l'adoption du mode de gouvernance décentralisée dans un nombre croissant de pays (appliquée selon des modalités diverses);

ATTENDU l'efficacité politique, administrative et financière clairement démontrée de ce mode de gouvernance et des hauts niveaux de satisfaction des autorités concernées;

ATTENDU le besoin d'une politique globale et cohérente de décentralisation afin de procurer un cadre formel aux initiatives isolées de délégations de pouvoir vers les territoires et ainsi mettre fin à l'improvisation circonstanciée;

ATTENDU qu'on ne peut demeurer indéfiniment sur une position attentiste à l'égard de la décentralisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu de demander au Gouvernement Charest de mettre sur pied un comité spécial afin d'entreprendre résolument et très rapidement, avec la participation de ses partenaires municipaux et régionaux (UMQ, FQM et CRÉ), les démarches devant conduire à l'adoption d'une véritable politique de décentralisation fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales. Cette politique de décentralisation devra poursuivre quatre (4) grands objectifs :

1. Consolider et conserver à l'État central ses missions essentielles et ses prérogatives pour définir et adopter les grandes orientations et les stratégies gouvernementales et ministérielles à l'égard des différentes sphères du développement économique, social et environnemental de la société québécoise;
2. Associer les communautés locales et régionales plus étroitement à la gestion des affaires publiques par un transfert de nouvelles responsabilités et de compétences aux trois (3) paliers de collectivités territoriales (régions, MRC et municipalités locales). Attribuées selon le principe de subsidiarité, ces nouvelles responsabilités couvriront plusieurs aspects des domaines de la vie de proximité des citoyens : économie locale et régionale, santé et services sociaux, éducation et formation, transport et communications, environnement, culture, sport et loisirs, aménagement et développement du territoire, etc. Le nouveau partage des responsabilités sera guidé par le souci d'efficacité administrative et financière, ce qui suppose de clarifier de façon décisive qui aura le pouvoir de faire quoi;
3. Créer des collectivités territoriales dotées d'une personnalité morale (autonomie administrative) et d'une autonomie financière. Les collectivités territoriales agiront dès lors comme des partenaires à part entière du gouvernement central dans une démarche de démocratie participative de la gestion des affaires publiques dans plusieurs domaines.
4. Rendre l'appareil gouvernemental central moins lourd et conséquemment plus efficace dans l'administration des missions essentielles de l'État et la prestation des services qui lui sont rattachés. Une politique globale de décentralisation est l'occasion de repenser le fonctionnement général de l'État. Le transfert de nouvelles responsabilités et ressources aux collectivités territoriales s'accomplira aussi avec le souci d'éviter les chevauchements de compétences et les surcharges administratives.

Du point de vue des collectivités territoriales, trois (3) préalables apparaissent nécessaires au bon cheminement de ce projet de réforme :

1. Que l'UMQ, la FQM et les CRÉ fassent front commun tout au long de la démarche;
2. Qu'un portrait détaillé des délégations de pouvoirs, des compétences et des budgets correspondants présentement administrés par les municipalités locales, les MRC et les régions (CRÉ) soit préparé par un groupe de travail composé de représentants du Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), des municipalités et des régions;
3. Que l'UMQ, la FQM et les régions (CRÉ) prennent l'initiative, solidairement, de préparer un projet de décentralisation (vision, objectifs, principes, partages des responsabilités entre les différents paliers de collectivités territoriales, bloc de responsabilités/compétences obligatoires et blocs de responsabilités facultatives, transfert de ressources financières et nouvelles sources de revenus, modes de représentation et imputabilité, principe de progressivité dans l'application des nouvelles responsabilités transférées, etc.) exposant leur vision commune d'une véritable politique de décentralisation à négocier avec le Gouvernement.

ADOPTÉE

CONTRATS POUR TRAVAUX FORESTIERS – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES :

Le 20 mai dernier, Monsieur Michel Roy, directeur général, a donné un avis de motion de la présentation pour adoption lors de l'Assemblée Générale des maires du 8 juin, du règlement numéro 117 modifiant le règlement numéro 98 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

Cette modification était demandée en vue de l'autoriser à effectuer des dépenses et à octroyer des contrats allant jusqu'à 99 999\$ dans le but de faciliter, particulièrement, l'octroi de contrats pour les travaux forestiers compte tenu que le Comité Administratif et l'Assemblée Générale des maires ne siègent pas durant la période estivale.

Toutefois après vérification du règlement numéro 98, l'article 6.1 de la SECTION 6 « Dépenses particulières » permettrait le paiement immédiat de toutes sommes dues relativement :

- Aux travaux forestiers ;
- Aux inventaires forestiers ;
- À la construction et à la réfection de chemins forestiers.

Il n'y a donc pas lieu de modifier le règlement numéro 98.

074-06-2011 **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 111 « FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF, DU PRÉFET ET DU PRÉFET SUPPLÉANT – AVIS DE MOTION » :**

Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance ultérieure de ce Conseil d'un règlement visant à modifier le règlement numéro 111 « Fixant la rémunération des membres de l'Assemblée Générale, des membres du Comité Administratif, du préfet et du préfet suppléant.

ADOPTÉE

075-06-2011 **PACTE RURAL – PROJETS POUR L'EXERCICE 2011-2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adopter les projets présentés dans le cadre du Pacte Rural pour l'exercice 2011-2012 selon la liste annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE

076-06-2011 **MAX MOBILITÉ – PROJETS POUR L'EXERCICE 2011-2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter les projets présentés dans le cadre de Max Mobilité pour l'exercice 2011-2012 selon la liste annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – BULLETIN « EAU COURANT » :

Les maires son informés qu'ils recevront par courrier le bulletin rural « Eau Courant », édition du mois de juin 2011.

077-06-2011 **COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAUNAY ET DU TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) – RAPPORT D’ACTIVITÉS 2010 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d’adopter le rapport d’activités 2010 du Comité de relance et de diversification de la municipalité de Launay et du TNO Lac-Chicobi (Guyenne).

ADOPTÉE

078-06-2011 **COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE – RAPPORT D’ACTIVITÉS 2010 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d’adopter le rapport d’activités 2010 du Comité de relance et de diversification de la municipalité de Barraute.

ADOPTÉE

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – RAPPORT D’ACTIVITÉS 2010 :

Les maires sont invités à prendre connaissance du rapport annuel d’activités 2010 du Comité Consultatif Agricole.

COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME – RAPPORT D’ACTIVITÉS 2010 :

Les maires sont invités à prendre connaissance du rapport annuel d’activités 2010 du Comité Consultatif d’Urbanisme.

PROGRAMMES D’AMÉLIORATION DE L’HABITAT – RAPPORT D’ACTIVITÉS 2010-2011 :

Les maires sont invités à prendre connaissance du rapport d’activités 2010-2011 pour les programmes d’amélioration de l’habitat.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – BILAN DE LA RÉCUPÉRATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D’ABITIBI POUR 2010 :

Monsieur Steven Maheux, coordonnateur en Environnement, fait la présentation aux maires du bilan de la récupération sur le territoire de la MRC d’Abitibi pour 2010.

Suite à la présentation, il ressort que certaines données sont incomplètes ce qui a pour résultat de fausser plusieurs calculs. Afin de remédier à cette situation, il est convenu :

- Que le Service d’Aménagement prépare et transmette aux municipalités un formulaire d’autorisation de divulgation de renseignements, ce qui permettra d’avoir des données plus précises dans l’avenir;
- Qu’une rencontre d’information à l’intention des directeurs généraux des municipalités soit organisée à l’automne, afin de bien les informer sur les données nécessaires à la MRC pour faire l’évaluation de la récupération sur son territoire.

PLATEFORME DE COMPOSTAGE – PLAN DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d’Aménagement, présente aux maires un plan de travail préliminaire devant mener à la réalisation de la plateforme de compostage de la MRC d’Abitibi et dont les principales étapes sont les suivantes :

1. Demande de financement;
2. Demande de certificat (CA) au Ministère du Développement Durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP);
3. Analyse des besoins et alternatives;
4. Élaboration de scénarios de partenariat pour la gestion de la construction ainsi que des opérations de la plateforme de compostage;
5. Consultation auprès des élus relativement aux formes de partenariat, sur la répartition des coûts et sur les critères de sélection des partenaires;
6. Création d’une société mixte, d’une régie municipale ou autre s’il y a lieu;
7. Demande de financement détaillée;
8. Appel d’offres public pour la construction de la plate-forme de compostage;
9. Construction de la plate forme de compostage;
10. Communication et sensibilisation;
11. Mise en opération.

PLATEFORME DE COMPOSTAGE – PARTENARIAT POUR LA GESTION DE LA CONSTRUCTION ET DES OPÉRATIONS :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, informe les maires que certains promoteurs ont manifesté leur intérêt à gérer la construction et les opérations de la plateforme de compostage.

D'ailleurs lors de la réunion du premier juin dernier, les membres du Comité Administratif ont donné le mandat au Service d'Aménagement pour rencontrer les promoteurs intéressés à gérer la construction et les opérations de la plateforme de compostage afin d'analyser les formes de partenariat possibles.

Les maires se disent également en accord pour poursuivre cette démarche afin d'avoir en main le plus d'informations possible.

PLATEFORME DE COMPOSTAGE – JORA COMPOST :

L'entreprise JORA Compost a manifesté son intérêt pour rencontrer les maires afin de leur faire une présentation sur les produits qu'elle peut offrir.

Une rencontre est prévue se tenir le 22 juin prochain. Plus d'informations seront transmises aux maires dans les prochains jours.

PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE SUBVENTION - RENSEIGNEMENTS REQUIS DES MUNICIPALITÉS :

Afin de préparer la demande de subvention au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la construction de la plateforme de compostage certains renseignements sont requis des municipalités et les questions suivantes leurs sont adressées :

1. Quand prévoyez-vous instaurer une collecte porte-à-porte?
2. Combien de bacs seront requis?
3. Combien de conteneurs pour les ICI?
4. Prévoyez-vous utiliser des composteurs industriels (1 pour 250 personnes)?
5. Malgré l'utilisation de composteurs industriels, prévoyez-vous acheminer des matières à la plateforme?
6. Combien prévoyez-vous acquérir de camions bicompartimentés (boîtes incluses)?
7. Combien prévoyez-vous acquérir de boîtes bicompartimentées (camions exclus)?
8. Croyez-vous qu'il s'agit d'une bonne stratégie d'utiliser le compost :
 - Pour l'entretien des espaces verts des municipalités;
 - De faire une distribution gratuite aux citoyens?
 - D'offrir les volumes excédentaires aux agriculteurs?

Au terme de cette présentation, il est convenu que la demande de subvention soit présentée en tenant du nombre adéquat de composteurs industriels pour desservir le territoire de la MRC d'Abitibi.

079-06-2011

PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE :

CONSIDÉRANT que l'orientation de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015 concernant les matières organiques vise clairement l'atteinte de 60% de récupération d'ici 2015 et l'interdiction d'enfouir ces matières après 2020;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée Générale des maires a décidé de poursuivre les études et les analyses pour l'aménagement d'une plateforme de compostage pour le traitement des matières organiques (résolution numéro 052-04-2011);

CONDIDÉRANT qu'il existe un programme d'aide financière au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la construction de plateforme de compostage, soit le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Abitibi prévoit la construction d'une plateforme de compostage pour valoriser les matières organiques;

CONSIDÉRANT que le site a été choisit et que la MRC d'Abitibi a fait l'acquisition de l'emplacement de la future plateforme de compostage;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de la plateforme sont complétés ainsi que les études de modalisation de la dispersion des odeurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général, à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention dans le cadre du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

ADOPTÉE

080-06-2011 **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 109 « SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ » - AVIS DE MOTION :**

Compte tenu que pour diverses raisons, dont plusieurs sont requises pour se conformer à la décision de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) dans le cadre de la demande à portée collective (article 59 LPTAA), Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance de ce Conseil d'un règlement modifiant le règlement numéro 109 « Schéma d'aménagement et de développement révisé ».

ADOPTÉE

DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE – SUIVI DU DOSSIER :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, rappelle aux maires qu'une rencontre du Comité de négociation se tiendra le 9 juin avec les représentants de l'Union des producteurs Agricoles en vue de l'audition de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles le 29 juin prochain.

Monsieur Grenier demande la collaboration de l'ensemble des municipalités puisque le Comité de négociation met tout en œuvre afin de conclure une entente lors de la rencontre du 29 juin.

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II – CONFIRMATION DE BUDGET :

Les maires sont informés que dans un communiqué daté du 25 mai 2011, Madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources Naturelles et de la Faune, a annoncé un budget total de 25 M\$ identique à l'an dernier pour le Volet II, du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Cela représente un budget de 2 379 000\$ pour l'Abitibi-Témiscamingue.

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE D'INFORMATION :

Monsieur Michel Roy, directeur général, rappelle aux maires des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi qu'une rencontre d'information se tiendra le 15 juin prochain à l'Hôtel des Eskers. Cette rencontre se divisera en deux volets :

- De 17h00 à 19h30 à l'intention des maires – Présentation des prévisions budgétaires révisées ainsi que diverses informations concernant les travaux à être effectués pour l'exercice 2011-2012;
- À 19h30 à l'intention des travailleurs et entrepreneurs forestiers – Présentation des orientations de la MRC suite aux nouvelles législations et réglementations adoptées par le Gouvernement.

081-06-2011 **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS 2011 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes pour participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra les 29, 30 et 1^{er} octobre 2011 au Centre des congrès de Québec :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Lionel Pelchat, maire de Barraute;
- M. Martin Roch, maire de Saint-Mathieu-d'Harricana;
- M. Michel Roy, directeur général;
- Mme. Doris Jubinville, directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

082-06-2011

CROIX ROUGE CANADIENNE – INONDATIONS EN MONTÉRÉGIE - SOUTIEN AUX SINISTRÉS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'accorder un support financier au montant de 500.00\$ à la Croix Rouge Canadienne afin de soutenir les sinistrés de la Montérégie touchés par les inondations des dernières semaines.

ADOPTÉE

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) – VOLET 3 :

Ce volet du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités s'adresse aux MRC et vise à favoriser l'implantation et le maintien d'expertise technique en région.

Ce sujet est reporté à la séance du mois de septembre 2011.

SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

- Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, informe les maires de la mise en branle d'un projet de drainage des terres agricoles chapeauté par l'Union des producteurs agricoles.
- Monsieur Rémi Gilbert, maire de la municipalité de Launay, s'enquiert auprès des représentants de la MRC à savoir quelles sont les obligations des minières en opération en ce qui a trait à l'aspect visuel (écran) et à la disposition des matières résiduelles.
- Monsieur Rémi Gilbert, informe également les maires que deux (2) conseillers de la municipalité de Launay ont déposé leur démission et que le processus d'élection sera donc enclenché.
- Monsieur Martin Roch, rappelle aux maires l'importance de transmettre au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faunes les préoccupations de leur municipalité en lien avec les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels (PAFIO) 2013-2018.

POSTES CANADA – ÉVALUATION DES BOÎTES AUX LETTRES EN MILIEU RURAL :

Monsieur Michel Roy, directeur général, informe les maires que Postes Canada s'apprête à faire l'évaluation des boîtes aux lettres en milieu rural dans certaines municipalités de la MRC d'Abitibi dont entre autres : La Corne, Preissac, Sainte-Gertrude-Manneville, Saint-Dominique-du-Rosaire, Saint-Félix-de-Dalquier, Rochebaucourt et TNO Lac-Despinassy.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – FORMATION EN ÉTHIQUE POUR LES ÉLUS :

Un rappel est fait aux maires que la Fédération Québécoise des Municipalités dispensera une formation en éthique pour les élus le 10 juin prochain dans la municipalité de Trécesson.

083-06-2011

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h45.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.